

9 février 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Pour séduire un peu plus d'un million de chasseurs,
le gouvernement trahit plus de 30 millions d'amis des animaux !**

*Quand le Conseil d'Etat ordonne la fermeture de la chasse aux **oies** le 31 janvier, le Président de la République charge sa ministre de l'Ecologie, Nathalie Kosciusko-Morizet, d'autoriser cette chasse « à des fins d'études scientifiques » jusqu'au 10 février 2012... La ministre autorise également le tir au **courlis cendré** et à **l'eider à duvet**, deux espèces qui étaient protégées. Le gouvernement choisit de pêcher des voix du côté des chasseurs et c'est la nature qui en paie le prix fort !*

Il est scandaleux de toujours revenir sur les rares lois de protection animale, scandaleux de bafouer la cour européenne des droits de l'homme comme vient de le faire le Sénat en adoptant, le 2 février, une proposition de loi qui donne tout pouvoir aux chasseurs face aux citoyens qui veulent protéger les espèces présentes sur leur terrain privé et qui sont désormais passibles d'une lourde amende.

S'ils n'ont pas de fusil, les plus de 30 millions d'amis des animaux seront bientôt armés de leur bulletin de vote pour exprimer leur dégoût, leur ras-le-bol, devant le pillage de la nature et la lâcheté des hommes et des femmes de pouvoir.

1,2 millions de chasseurs, 42 millions d'électeurs

Nicolas Sarkozy ignore la crise écologique !

A genoux devant le lobby chasse, son gouvernement multiplie les petits arrangements et les privilèges. Et la nature paie en espèces...

Les chasseurs bénéficient, depuis décembre 2011, d'une nouvelle espèce chassable ; la Bernache du Canada. Le gouvernement a également prolongé la chasse du pigeon ramier jusqu'au 20 février dans certains départements du nord de la France. Cela en totale infraction avec la Directive Oiseaux qui impose de ne pas chasser les migrateurs lors de leur migration pré-nuptiale vers les lieux de nidification !

Un arrêté ministériel publié le samedi 4 février autorise de nouveau, en abrogeant le moratoire issu des discussions de la Table Ronde sur la Chasse de 2008, la chasse au courlis cendré et à l'eider à duvet, deux espèces en mauvais état de conservation.

Un 2^{ème} arrêté vient d'autoriser la chasse des oies « aux fins d'études scientifiques » du 1^{er} au 10 février 2012. Cette chasse prétendue « scientifique » n'est pas sans rappeler celle instaurée par le Japon sur les baleines pour passer outre aux lois internationales...

Le Sénat a voté jeudi 2 février une nouvelle Proposition de loi sur la chasse à l'initiative d'un député UMP comportant plusieurs cadeaux aux chasseurs comme l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti en zone humide chassée ou la remise en cause du droit de non-chasse.

C'est un grave retour en arrière et à la Loi Verdeille, pourtant condamnée en 1999 par la Cour européenne des Droits de l'Homme. Ce texte prévoit également d'accorder un rôle plus important aux chasseurs qui seront invités à faire du prosélytisme dans les écoles sous couvert d' « éducation à la nature »... Un comble !

Toujours pour satisfaire les chasseurs, le gouvernement prévoit aussi d'autres changements notamment dans la procédure de classement des animaux dits « nuisibles », terme qui est un non-sens scientifique et une injure à la biodiversité ; le seul nuisible est l'Homme qui tue à tout va...

Ainsi, pour quelques voix supplémentaires, le gouvernement cède à toutes les demandes du lobby des chasseurs y compris en cette période de grands froids où il est urgent de protéger notre faune qui lutte pour sa survie. Au contraire, des mesures d'intérêt général, comme le dimanche sans chasse, devraient être prises afin que chacun puisse profiter sereinement de la nature sans courir le risque d'être victime d'un accident de chasse (voir le drame survenu dernièrement en Seine-Maritime où un enfant de 12 ans a été tué par un chasseur de 82 ans).

Nous, associations signataires, demandons aux candidats à l'élection présidentielle de se prononcer clairement sur leurs intentions en matière de chasse, afin que l'ensemble des usagers de la nature puisse voter en toute connaissance de cause.



« On peut juger de la grandeur d'une nation par la façon dont les animaux y sont traités » Gandhi

« Pour juger une civilisation, une religion, une philosophie, un être humain, il existe une pierre de touche : leur habitude vis-à-vis du monde animal » Jean Prieur

Contacts Presse :

ASPAS : Pierre ATHANAZE - tél. 06 08 18 54 55 – info@aspas-nature.org

AVES France : Christophe CORET - 04 07 44 74 30 91 - contact@aves.asso.fr

CVN : Gérard CHAROLLOIS – 06 76 99 84 65 - charollois.gerard@free.fr

Droits des Animaux : David CHAUVET – 06 21 66 29 24 – da_chauvet@hotmail.com

Fondation Brigitte Bardot - Bruno JACQUELIN - 01 45 05 94 55 – 06 71 22 80 53 - bruno.jacquelin@fondationbrigittebardot.fr

One Voice : Muriel ARNAL – 02 51 83 18 10 - presse.onevoice@gmail.com

RAC : Etienne SPATARO – communication@abolition-chasse.org

SPA : Valérie FERNANDEZ – 01 43 80 91 86 - v.fernandez@spa.asso.fr